
CHSCT-M DU 8 JUILLET 2014

DÉCLARATION LIMINAIRE

Pour **FO Finances**, les diminutions des moyens de fonctionnement, les suppressions d'emplois (plus de 24 000 emplois en 10 ans), les restructurations permanentes, aggravent les conditions de travail des agents des Ministères Economiques et Financiers et génèrent de plus en plus de souffrance au travail. Une fois de plus, les rapports annuels des Médecins de Prévention, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST) qui figurent à l'ordre du jour de ce CHSCT-M, l'attestent.

Dans ce contexte particulièrement difficile : il est plus que jamais nécessaire, pour **FO Finances**, de préserver et de **renforcer le réseau des acteurs de prévention dont les charges ne cessent d'augmenter, comme, le mentionnent là encore, les rapports annuels**

Concernant les Médecins de Prévention des départements en sont encore dépourvus et pour d'autres leur nombre est encore insuffisant. Sans nier le contexte national de pénurie, tout doit être mis en oeuvre pour les garder et pour les recruter en agissant sur leurs conditions d'exercice (cabinets médicaux équipés ; logiciels ; secrétariat) et sur leur rémunération.

Pour **FO Finances**, des engagements en ce sens, doivent figurer dans l'accord de prévention des Risques Psycho Sociaux actuellement en cours de négociation et toujours dépourvus des moyens auxquels s'étaient pourtant engagés le Ministre le 30 avril dernier. Pour **FO Finances** c'est inacceptable !

Pour **FO Finances** la prévention des Risques Psycho Sociaux passe par :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et de moyens,
- un plan pluriannuel de recrutement,
- de vrais moyens pour les acteurs de prévention, pour les CHSCT,
- des mesures concernant l'organisation du travail relatives, notamment, à la phase de conception des logiciels de travail des agents,
- l'entretien des bâtiments (hygiène des locaux; conformité électrique, incendie..) des surfaces de travail suffisantes pour chaque agent ; la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante ; un réel accompagnement des agents en difficultés ou malades ; de véritables études d'impact en amont des projets de réorganisation.

Enfin, les bonnes nouvelles étant rares : **FO Finances** prend acte des engagements concernant :

- la reconnaissance en exposition intermédiaire de tous les agents ayant travaillé au Tripode et qui ont été exposés à l'amiante,
- la prise en compte de maladies ne figurant pas dans les tableaux : les agents du Tripode atteints d'un cancer des ovaires ou du larynx pourront ainsi être reconnus en maladie professionnelle.

Des mesures concernant les conditions de travail et un aménagement du temps de travail pour raisons de santé reste à finaliser. **FO Finances** prendra toute sa place dans les discussions de mise en oeuvre.

A l'heure où les arbitrages budgétaires sont en cours de finalisation, **FO Finances rappelle son attachement à** une véritable politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail avec de vrais moyens, le nécessaire engagement des Directions Générales, indispensables dans l'intérêt des agents.

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**